

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en **session extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
14	13	Pour : Contre : Abstention :

Présents : BRU Boris, BUISSON Patrick, COUDERC Patrick, CURIE Sandrine, JOUVE Jean-Pierre, MANEIN Marcelle, MARCELLI Aude, PATINEC Jean-Claude, PRION Claude, PUJOL André, SCOPEL Delphine, TOUSSAINT Pascale, VIDAL Caroline

Procurations :

Absents excusés :

Absents : CAMPO Paolas,

Secrétaire de Séance :

Date de la convocation
22/03/2017

Date d'affichage
22/03/2017

Validation de l'urgence du conseil municipal

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Monsieur le Maire rappelle l'article L2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales : « le délai de convocation est fixé à 3 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions une convocation a été envoyée le 22 mars 2017 soit 1 jour franc avant la réunion de ce jour 24 mars 2017.

L'urgence tient de la validation du Conseil Municipal de travaux supplémentaires pour le marché « réhabilitation et extension du Pôle » afin de ne pas bloquer le chantier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE la procédure d'urgence du Conseil Municipal

Commune de Bajamont

Marché réhabilitation et extension du Pôle Enfance : Travaux supplémentaires

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Mr COUDERC informe les élus que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de ne pas bloquer le chantier :

Lot n° 02 Charpente couverture zinguerie

- ✓ Réparation de la toiture du pôle enfance : devis de l'entreprise Pinède du 6 mars 2017 d'un montant de 7013.00 € HT soit 8415.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** ces travaux supplémentaires
- **Valide le devis suivant :**
 - o Entreprise Pinède d'un montant de 7013.00 € HT soit 8415.60 € TTC,
- **Donne Mandat à** Monsieur le Maire pour engager cette dépense et signer l'avenant au marché réhabilitation et extension du Pôle Enfance,
- **Les crédits** seront inscrits au budget.